



R É S E A U 11

SYNDICAT MIXTE  
RÉSEAU SOLIDARITÉ EAU 11 



APPEL A PROJETS  
« EAU  
ET  
SOLIDARITE  
INTERNATIONALE »



Année 2026

RéSeau11

Hôtel du Département de l'Aude - Allée Raymond Courrière - 11855 CARCASSONNE Cedex 9  
04 68 11 81 85 / [administration@reseau11.fr](mailto:administration@reseau11.fr) / [www.reseau11.fr](http://www.reseau11.fr)

## Contexte

---

Créé en 2020 à la suite de la fusion de plusieurs syndicats d'eau potable, le syndicat mixte **Réseau Solidarité eau 11 dit « RéSeau11 »** est un syndicat intercommunal qui porte une compétence principale obligatoire « protection de la ressource en eau » et une compétence optionnelle « production et transport d'eau potable ». Il assure l'alimentation des services de distribution d'eau potable de ses communes autoises adhérentes directement ou par le biais de leurs EPCI.

De ce fait, il contribue à l'atteinte des objectifs de développement durable de l'agenda 2030 de l'ONU, et en particulier l'Objectif de Développement Durable (ODD) n°6 visant à garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable (<http://www.undp.org/content/undp/fr/home/sustainable-development-goals.html>).

Conscient que la situation de l'accès à l'eau et à l'assainissement dans le monde est alarmante (2,1 milliards de personnes n'ont pas d'accès à l'eau potable et 4,5 milliards sont dénuées de solutions d'assainissement) et des impacts du changement climatique, RéSeau11 souhaite permettre à des acteurs (collectivités, organisations non gouvernementales, associations, etc.) de son territoire de **s'engager dans des opérations de solidarité internationale visant l'accès aux services essentiels de l'eau.**

## Objectifs de l'appel à projets

---

Pour la cinquième année consécutive, RéSeau11 lance en 2026 un nouvel appel à projets permettant aux pétitionnaires de réaliser des **projets de solidarité internationale d'accès à l'eau** et / ou **d'actions de sensibilisation auprès du grand public** dont les objectifs peuvent être les suivants :

- Répondre de façon pérenne aux besoins d'accès aux services essentiels de l'eau ;
- Améliorer les conditions d'accès à l'eau potable, à l'assainissement et à l'hygiène ;
- S'appuyer sur un partenaire local et les organes de gouvernance institués localement ou en consolider l'installation ;
- Adapter des solutions et des systèmes aux situations locales ;
- Être en capacité d'offrir des réponses reproductibles ;
- Renforcer les compétences institutionnelles le cas échéant ;
- Sensibiliser le grand public et / ou les scolaires aux enjeux de l'eau sur le périmètre de RéSeau11 en inscrivant ces enjeux dans le cadre d'une approche globale de l'eau.



## Pour qui ?

---

Les collectivités territoriales, les structures de gestion des services de l'eau, les associations de solidarité internationale et de sensibilisation, les organisations non gouvernementales et les établissements scolaires peuvent candidater à cet appel à projets. Une priorité sera donnée d'abord aux pétitionnaires implantés sur le territoire de compétence de RéSeau11, puis du département de l'Aude et enfin de la région Occitanie.

## Pour quel type de projet ?

---

### Les territoires prioritaires au soutien de RéSeau11 :

- Pour les **projets de solidarité internationale**, la priorité sera donnée aux pays définis comme prioritaires de l'aide française au développement par le Comité Interministériel de la Coopération Internationale et du Développement (CICID) du 8 février 2018 (<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/developpement/priorites-geographiques/>); soit une liste de **19 pays** prioritaires :

- |                |                             |           |
|----------------|-----------------------------|-----------|
| • Bénin        | • Guinée                    | • RDC     |
| • Burkina Faso | • Haïti                     | • Sénégal |
| • Burundi      | • Liberia                   | • Tchad   |
| • Comores      | • Madagascar                | • Togo    |
| • Djibouti     | • Mauritanie                | • Mali    |
| • Ethiopie     | • Niger                     |           |
| • Gambie       | • République centrafricaine |           |

- Pour les **opérations de sensibilisation auprès du grand public et des scolaires**, les actions devront être menées sur le périmètre de RéSeau11.

### Les types de projets :

- Pour les **projets de solidarité internationale**, les pétitionnaires doivent présenter des opérations qui :
- recherchent l'efficacité et l'amélioration des conditions de vie des populations ;
  - améliorent de manière directe l'accès à l'**eau potable** et la **protection des ressources en eau** ;
  - prévoient la formation de structures locales de gestion : comité de gestion, association d'usagers de l'eau... qui permettent la constitution d'un service d'eau ;
  - prévoient des actions de sensibilisation et d'information auprès des usagers tant sur le territoire de coopération que dans l'Aude ;
  - intègrent un programme de suivi et d'évaluation.



- Dans le cas de projet locaux de sensibilisation sur le territoire de compétence de RéSeau11, les pétitionnaires doivent présenter :
- des actions de **sensibilisation sur les enjeux liés à la ressource en eau (quantité disponible et qualité de l'eau)** et aux impacts du changement climatique **et** ;
  - des actions de **sensibilisation à la citoyenneté mondiale** :
    - soit via des échanges en milieu scolaire ;
    - soit par une mise en perspective du local à l'international, avec des exemples concrets de problématiques de ressources en eau, dans l'Aude mais aussi dans des pays du Sud, montrant que les solutions envisageables nécessitent dans tous les cas des mécanismes de solidarité pour être gérables.

Les actions de sensibilisation envisagées peuvent faire l'objet de **différentes approches** (liste non exhaustive) : scientifique, naturaliste, artistique, économique, solidaire... Les animations peuvent se présenter sous **différents formats** (liste non exhaustive) : conférences-débats, interventions d'experts, projections, expositions, ateliers, animations scolaires, visites de sites, randonnées-découverte, spectacle vivant... Les actions de sensibilisation proposées pourront s'adresser à **différents publics** : scolaires, grand public, élus...

Les projets en cours d'exécution sont éligibles.

## Pour quelle dotation ?

---

L'aide sera attribuée par le syndicat mixte Réseau11 après une instruction collective des dossiers.

RéSeau11 consacre une enveloppe globale de **20 000 €** pouvant être répartie sur plusieurs projets et structures porteuses. L'expérience des appels à projets précédents montre que la moyenne des subventions tourne autour de 2 500 à 3 000 €.

Pour chaque projet, **au maximum 70 % de l'assiette éligible (dont valorisation) peut être retenue.**

## Quelles dépenses éligibles ?

---

Sont éligibles les charges supportées par le porteur de projet ou en son nom pour la mise en place de services en matière :

- **d'infrastructures, matériels, fourniture, service et frais d'ingénierie** :
  - infrastructures liées à l'eau : forages, puits, réseaux ;
  - équipements techniques : pompes, vannes, pièces détachées, signalétique, consommables ;
  - services : location, assurances, sécurité des biens et des personnes, AMO, études de réalisation/connexes, maîtrise d'œuvre, contrôle, ...
- **d'actions sociétales et / ou d'accompagnement** : formation, sensibilisation, expertise et renforcement de capacités des acteurs locaux et bénéficiaires ;
- **de charges transversales** : conduite de projet (pilotage, suivi-contrôle...) & frais de missions associés (transports, per diem ou frais de logement/ restauration, visa, santé...). **A noter** : pour les pays classés en zone rouge par le ministère,



(Mali, Burkina-Faso, Niger...) les missions du personnel expatrié sont déconseillées et les frais afférents (billets d'avions, frais sur place...) ne seront pas pris en charge par RéSeau11.

- *de charges liées aux actions de sensibilisation :*
  - temps de travail lié à la création et diffusion de supports et aux animations ;
  - matériels et fournitures ;
  - frais de missions associés (incluant frais de transport scolaire par exemple) ;
  - frais de fonctionnement (documentation, frais bancaires taxes sur fournitures/ équipements...).

*Les frais d'évaluation et frais administratifs ne dépasseront pas 5% du montant total du projet.*

*Les frais divers et imprévus ne dépasseront pas 10% du montant total du projet*

*Sont exclues du champ de cet appel à projets :*

- les charges sans objet direct avec les objectifs de l'appel à projets ;
- les charges ne faisant l'objet d'aucune estimation prévisionnelle justifiée (devis, marché/contrat, note de calcul...) ;
- les frais de missions pour les pays classés en zone rouge par le Ministère des Affaires Etrangères.

## Quelles sont les pièces à fournir ?

---

1. Lettre de demande adressée au Président de RéSeau11
2. Formulaire de candidature
3. Carte de localisation du projet
4. Cadre logique (annexe)
5. Chronogramme des activités - planning prévisionnel (annexe)
6. Budget prévisionnel (annexe)
7. RIB
8. Fiche SIRENE de la structure porteuse

### ANNEXES PARTICULIÈRES AUX ASSOCIATIONS :

9. Attestation (annexe)
10. Statuts
11. Derniers comptes annuels approuvés ou n° d'identification au répertoire national des associations (RNA) (ou à défaut n° de récépissé en préfecture)
12. Dernier budget de l'association
13. Dernier compte-rendu d'Assemblée Générale



## Critères de sélection

---

Les projets seront notamment évalués sur la base des critères suivants :

- Localisation et ancrage territorial (la priorité sera donnée d'abord aux pétitionnaires implantés sur le territoire de compétence de RéSeau11, puis du Département de l'Aude et enfin de la Région Occitanie) ;
- Viabilité humaine et financière ;
- Impact sur l'accès à la ressource en eau ;
- Durabilité de la démarche.

## Calendrier et modalités de participation

---

### Calendrier :

- Date limite de dépôt des candidatures : 01 Septembre 2026
- Phase de sélection des projets : Septembre 2026
- Notification des projets retenus / non retenus : Octobre 2026
- Modalités de contractualisation : Octobre 2026

### Candidature :

Les projets de candidature, dûment complétés et signés, sont à envoyer à l'adresse électronique suivante : [administration@reseau11.fr](mailto:administration@reseau11.fr)

## Modalités de versement de la subvention

---

Le versement de la subvention attribuée s'effectue selon les modalités suivantes :

- Un acompte de 70% du montant total attribué sera versé après réception du formulaire de demande d'acompte au démarrage du projet, signé du représentant légal ou de son mandataire dûment désigné. Le formulaire de demande de paiement sera transmis au soumissionnaire lors de l'attribution.
- Le solde de 30% du montant d'aide est versé sur justificatifs (rapports des opérations réalisées, bilan des dépenses visées par le trésorier-comptable de la structure porteuse).



## En savoir plus

---

👉 Dossier de candidature disponible sur le site Internet de RéSeau11 :  
<https://reseau11.com/reseau11/appel-a-projets/>

👉 Contact auprès RéSeau11 pour tout renseignement complémentaire :

- Service administration RéSeau11  
Mail : [administration@reseau11.fr](mailto:administration@reseau11.fr)  
Tel : 04 68 26 91 16
- Magali LOBRE  
Tel : 04 68 11 65 07 / 06 08 32 75 73

*Date limite : 01 septembre 2026*

*Thème : Eau*

*Organisation : Syndicat Mixte Réseau Solidarité Eau 11*

*Date de mise à jour : Juin 2026*

